

Bureau de l'Adjudant Général de la Milice,

(No. 1.)

Ordres Généraux ;

QUEBEC, 25 juin 1828.

Le gouverneur et commandant en chef désire exprimer aux corps volontaires de Milice à Québec et à Montréal, son approbation la plus entière de leur apparence et de leurs habillemens lors de l'inspection récente qu'il a faite de ce corps :—Au Lieut. Col. Bell et aux officiers du corps de Québec, Son Excellence offre ses plus vifs remerciemens pour leur zèle et leur co-opération dans leurs devoirs.

Elle doit l'expression des mêmes remerciemens aux Majors Gregory et Bethune, de Montréal.

David Ross, Ecuyer, ayant entrepris de mettre sur pied une compagnie d'artillerie, à Montréal, y rendant ainsi le corps de volontaires complet comme à Québec, Son Excellence a cru à propos de les placer sous le commandement et la surintendance immédiate de l'Hon. John Forsyth, avec le rang de Lieutenant Colonel, par commission en date du 18 Juin 1828. Et ces compagnies volontaires, en conformité de l'ordre général du 22 mars 1827 formeront un corps séparé et indépendant des autres bataillons du comté et de la cité de Montréal.

Le Capitaine Bethune, de la compagnie volontaire des Carabiniers, sera Major, par commission en date du 18 Juin 1828.

—McCulloch, Ecuyer, du département des Sauvages, sera Aide-Major du Lieutenant Colonel Forsyth, avec le rang de Capitaine, par commission en date du 18 Juin 1828.

Par Ordre de Son Excellence le Gouverneur général et commandant en Chef,

F. VASSAL DE MONVIEL,
Adj. Génl. F. M.

Bureau de l'Adj. Génl. des Milices.

(No. 2.)

Ordres Généraux ;

QUEBEC, 25 juin 1828.

Certaines plaintes ayant été portées au Gouverneur et Commandant en chef contre des Officiers de la milice sur la liste des retraites, aussi bien que